

Séance du 23 JUIN 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	8
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 40/2022

5-7

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220623-202240RPQSPGD-DE

---- L'an deux mille vingt-deux
le **23 JUIN** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 juin 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, DANEL Mauricette, LERDA Serge, WALCZAK Franck** et **WEBER Hélène**.

5 absents excusés : **TURCAN Nicole, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, MACCARIO Fabrice** et **ARMINGOL Elisabeth**

2 absents : **ISNARD Wilfried** et **MARTINELLI Nicolas**.

4 pouvoirs : **TURCAN Nicole** à **DELMAERE Christian, LATIL Yves** à **LERDA Serge, MACCARIO Fabrice** à **AVINENS René, ARMINGOL Elisabeth** à **ROBERT Frédéric**.

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

**OBJET : RAPPORT DU PRESIDENT DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR L'ANNEE 2021**

--- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

--- Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vaçon-Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés.

--- Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en terme de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

--- Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

--- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2021 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

----Après examen dudit rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **APPROUVE** le rapport annuel relatif aux Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD pour l'exercice 2021.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire

René AVINENS

